

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3047

12 décembre 2011

SOMMAIRE

AFC Finances S.A146220	OVIVO Luxembourg S.à r.l146210	
Alpha Pyrenees Luxembourg146256		
BCLI no. 1 S.à r.l146244	Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	
CABL S.à r.l	146211	
Carest S.à r.l146221	Parkridge Retail Ukraine S.à r.l146217	
C.D.D. S.A	Parkridge Retail Warehousing France S.à	
CQLT SaarGummi Holding S.à r.l146233	r.l146234	
Delphi Automotive Systems Luxembourg	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	
S.A146238	146226	
Design Fashion146242	Parkridge Ukraine S.à r.l146232	
Echezeaux Holding 2 S.A146247	Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l.	
Eisa SC146224	146233	
Enveos Sàrl	Parkridge WE Services S.à r.l146235	
Essential Resources Debt Fund146229	Parkridge Western European Holdings S.à	
Fiduciaire Européenne S.à r.l146234	r.l146233	
Fondation Luxembourg-El Salvador146237	Pasco Immobilière S.A146226	
Grainger MU (N°1) S.à r.l	Pasod S.A146242	
Green Elec Invest S.A	Pasod S.A146240	
INNCONA S.àr.l. & Cie. Cent quatre-	Patron Matillat 1 S.à r.l	
vingt-seizième (196.) S.e.c.s	Patron Matillat 2 S.à r.l	
INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent tren-	Paul Wurth International Site Services . 146253	
te-neuvième (439.) S.e.c.s146218	Paul Wurth International Site Services . 146253	
INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent tren-	Pegasus Shipping S.à r.l146238	
te-quatrième (434.) S.e.c.s146211	Pelham e-shelter Berlin S.à r.l146240	
INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent tren-	PMR146211	
te-sixième (436.) S.e.c.s146236	Pôle S.A146243	
INTERACTIVE CONSULTANTS LIMI-	Projekt A2 SA146210	
TED en liquidation146234	Remich Investissement S.A 146256	
John Deere Holding LLC 1 S.C.S146218	R.E.P.I., Real Estate Properties Internatio-	
Julius Baer Multibond146225	nal S.A	
Julius Baer Multicash146238	Sama Trademark Investments B.V 146234	
L'Art du Bain S.à r.l	SLGB Management S.A146241	
Menuiserie-Toiture-2000 S.A146230	Taira Holding S.A146219	
Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund-	Taxways Wealth Management s. à r.l 146226	
ing S.à r.l146212	Thermolux146239	
Osen Financial Ltd S.A146210	Toga Investments S.àr.l146256	
Osen Financial Ltd S.A	Verveine S Δ 146250	



Osen Financial Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSEN FINANCIAL LTD S.A.

Référence de publication: 2011150732/10.

(110175361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Osen Financial Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSEN FINANCIAL LTD S.A.

Référence de publication: 2011150733/10.

(110175362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150735/10.

(110175055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Projekt A2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 octobre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 octobre 2011, que:

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Schwenn de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 août 2011. Elle décide de nommer Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
- 2. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

PROJEKT A2 S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011152107/24.

(110176809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.



Panarea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.157.

Les comptes annuels au 21 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150738/10.

(110174970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet

Gérant

Référence de publication: 2011150736/11.

(110175374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 127.311.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150745/12.

(110174941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent trente-quatrième (434.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 148.552.

Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 98.600 € auf 71.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.



b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 71.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

- "Gesellschafter/Kommanditisten sind:
- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
 - Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 71.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150954/31.

(110175543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Merril Lynch Luxembourg Finance S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 69.505 (the Parent),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- I. The Parent is the sole shareholder of Merril Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.419 and having a share capital of USD 25,000.- (the Company), incorporated on February 24, 2005 by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 653, on July 5, 2005.
- II. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand U.S. Dollars (USD 25,000.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

Resolutions

The Parent has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

- (i) to assume the role of liquidator of the Company;
- (ii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;
 - (iii) to approve the closing financial statements as at the date hereof;
 - (iv) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
 - (v) to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and
- (vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (\leq 1,600.-).



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

French translation:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Merril Lynch Luxembourg Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siege social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.505 (la Société Mère);

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société Mère est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Merril Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.419 et ayant un capital social de 25.000,- USD (la Société); constituée le 24 février 2005 suivant acte reçu par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 635, le 5 juillet 2005.

II. Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille Dollars U.S. (25.000,- USD) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars U.S. (100,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Résolutions

La Société Mère a décidé, en sa qualité d'associé unique, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) en tant que liquidateur déclare (i) que les activités de la Société ont cessé (ii) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers (ceci incluant les engagements fiscaux), connus ou inconnus, de la Société et (iv) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
 - (iii) d'approuver les comptes sociaux de clôture à la date des présentes;
 - (iv) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;
 - (v) de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et
- (vi) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, lesdits mandataires ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149356/101.

(110173924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CABL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 92.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.418.

In the year two thousand and eleven, the twenty-seventh day of September before Maitre Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CABL S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.418 (the Company). The Company was incorporated on 20th January 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 935 on 12 May 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 6 September 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1657 on 7 August 2007:

- 1) Fortress Value Recovery Fund I LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 21 September 2011;
- 2) Hemlock (Lux) Sarl a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 September 2011;
- 3) Mr. Alan Hooper, having his address at Bamford House, Fielden Road, Crowborough, East Sussex TN6 1TR, United Kingdom, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Crowborough, on 21 September 2011;
- 4) Mr. Robert Buckley, having his address at 23 The Avenue, Wanstead, London, E11 2EE, United Kingdom, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 21 September 2011.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That 1,800 (one thousand eight hundred) A shares having a nominal value of GBP 50 (fifty pounds) and 40 (forty) B shares having a nominal value of GBP 50 (fifty pounds), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Waiver of the convening notice;
 - 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire");
- 3. Appointment of B.A. Domicili S.àr.l. as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
 - 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
 - III. The shareholders, represented as aforementioned, hereby unanimously resolve:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The meeting resolves to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire").



Third resolution

The meeting resolves to appoint B.A. Domicili S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B113.135, as Liquidator ("liquidateur") of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The meeting resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The meeting resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième septembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) les associées de CABL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114.418. La Société a été constituée le 20 janvier 2006 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 935 du 12 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 septembre 2006 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1657 du 7 aout 2007:

- 1) Fortress Value Recovery Fund I LLC (anciennement appelé D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), une limited liability company constituée et régie selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 21 septembre 2011;
- 2) Hemlock (Lux) Sarl, une société à responsabilité limitée constitué et régi selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ci-après représentée par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 septembre 2011;
- 3) M. Alan Hooper, demeurant à Bamford House, Fielden Road, Crowborough, East Sussex, TN6 1TR, Angleterre, ciaprès représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Crowborough le 21 septembre 2011;
- 4) M. Robert Buckley, demeurant au 23 the Avenue, Wanstead, Londres E11, 2EE, Angleterre, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 21 septembre 2011.

Les dites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de les parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:



- I. Que 1,800 (mille huit cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante livres sterling) chacune et 40 (quarante) parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 3. Nomination de B.A. Domicili S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
 - 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
 - III. Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer B.A. Domicili S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B113.135 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à les Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de les parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lichy, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13115. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011149773/159.

(110174095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.



R.E.P.I., Real Estate Properties International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 126.102.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Jérôme DUCROS, promoteur immobilier, demeurant à F-31200 Toulouse, 65, rue des Vignes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I.- Que la société anonyme R.E.P.I., Real Estate Properties International S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.102 (NIN 2007 2208 545) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 7 juin 2007.
- II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.
 - III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- IV.- Que le comparant déclare expressément que la société R.E.P.I., Real Estate Properties International S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société R.E.P.I., Real Estate Properties International S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Jérôme DUCROS, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société R.E.P.I., Real Estate Properties International S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions:
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
 - le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. DUCROS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152709/46.

(110177630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 127.301.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150746/12.

(110174940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.àr.I. & Cie. Quatre cent trente-neuvième (439.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.191.

Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 100.100 € auf 70.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 70.000 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 70.000 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150951/30.

(110175553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

John Deere Holding LLC 1 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.351.

STATUTEN

Am 26. Oktober 2011:

- John Deere Holding LLC mit eingetragenem Sitz in 1209, Orange Street, Stadt Wilmington, New Castle County, US-Bundesstaat Delaware 19801-1120, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister (Division of Corporations) des US-Bundesstaates Delaware unter der Nummer 5016790,
- Deere & Company, eine Gesellschaft nach dem Recht der Vereinigten Staaten mit eingetragenem Sitz in 1209, Orange Street, Stadt Wilmington, New Castle County, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister des US-Bundesstaates Delaware unter der Nummer 0522909,

vereinbart, einer Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple, die "Gesellschaft") mit den folgenden Merkmalen zu bilden:

- 1) Die Name auf die Gesellschaft ist:" John Deere Holding LLC 1 S.C.S.,
- 2) Die Gesellschafter sind John Deere Holding LLC mit eingetragenem Sitz in 1209, Orange Street, Stadt Wilmington, New Castle County, US-Bundesstaat Delaware 19801-1120, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister (Division of Corporations) des US-Bundesstaates Delaware unter der Nummer 5016790 (der "Komplementär") und Deere & Company, eine Gesellschaft nach dem Recht der Vereinigten Staaten mit eingetragenem Sitz in c/o 1209, Orange Street, Stadt Wilmington, New Castle County, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesell-



schaftsregister des US-Bundesstaates Delaware unter der Nummer 0522909 (der "Kommanditist" und zusammen mit dem Komplementär die "Gesellschafter").

3) Die Gesellschafter bezwecken mit der Gründung der Gesellschaft, ihre Geschäfte gemeinsam und auf Gewinnerzielung gerichtet fortzuführen.

Die Gesellschaft befasst sich mit der Durchführung sämtlicher Transaktionen, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen jeglicher Rechtsform zusammenhängen, sowie mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Ferner kann die Gesellschaft Finanzierungsgeschäfte durch Transaktionen vornehmen, die direkt oder indirekt mit der Aufrechterhaltung, Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und Entwicklung von Beteiligungen an Unternehmen zusammenhängen, die Mitgliedern derselben Unternehmensgruppe angehören, der auch die Gesellschaft angehört; unter anderem können Darlehen und Kreditfazilitäten zugunsten dieser Unternehmen,

Unterstützung, Vorschüsse oder Bürgschaften für diese Unternehmen gewährt oder übernommen werden.

Die Gesellschaft darf alle Transaktionen durchführen, die direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihrer Zwecke zusammenhängen oder in dieser Hinsicht zweckmäßig sind.

- 4) Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.
- 5) Das Gesellschaftskapital wird auf Tausend Euros (EUR 1,000) festgesetzt, aufgeteilt in Tausend (1.000) Anteile zu einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1).

Der Komplementär wird eine Kapitaleinlage von ein Euro (EUR 1) leisten. Der Kommanditist wird eine Kapitaleinlage von neunhundertneunundneunzig Euros (EUR 999) leisten.

6) Die Geschäfte der Gesellschaft werden ausschließlich von der John Deere Holding LLC als Komplementär und alleinigem Geschäftsführer geführt.

Der Komplementär ist mit den umfassendsten Befugnissen ausgestattet, um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Maßnahmen zu ergreifen, die notwendig oder sinnvoll sind, um den Zweck der Gesellschaft zu erfüllen, mit Ausnahme der Befugnisse, die gemäß luxemburgischem Recht oder diesem Vertrag der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Kein Kommanditist in seiner Eigenschaft als Kommanditist:

- (i) darf an der Kontrolle des Unternehmens oder der Geschäfte der Gesellschaft beteiligt sein oder sich darin einmischen;
 - (ii) darf die Verwaltung oder den Betrieb von Gesellschaftsvermögen mitbestimmen oder
- (iii) darf ermächtigt oder befugt sein, als Vertreter für die bzw. im Namen der Gesellschaft oder eines anderen Gesellschafters zu handeln oder für die Gesellschaft oder einen anderen Gesellschafter bindende Handlungen vorzunehmen oder Ausgaben im Namen oder bezüglich der Gesellschaft zu machen.
- 7) Die Gesellschaft wird durch private Tat am 26. Oktober datiert gebildet. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Die Liquidation, Insolvenz, der Konkurs, ein Vergleich mit den Gläubigern, die Zahlungseinstellung, Zwangsverwaltung oder jedes andere ähnliche Verfahren des Komplementärs führt zur Auflösung und anschließenden Abwicklung der Gesellschaft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

John Deere Holding LLC / Deere & Company

Represented by: Mr Gregory R. Noe / Represented by: Mr Gregory R. Noe

Manager / Secretary

Référence de publication: 2011149945/65.

(110174046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Taira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 34.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011, LAC / 2011 / 46534.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.



- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150857/17.

(110175104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

AFC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.582.

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Nabi Holding LLC, une société de droit américain, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway Lewes, Delaware 19958-9776 USA

(numéro 40868-78) (la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. AFC Finances S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 67852 a été constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 136 du 3 mars 1999;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixanteneuf (30.986,69.-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées;

- III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.
- VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
 - VII. Il est procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Companies & Trusts Promotion S.A. situés actuellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par le notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES DOMINGUES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48510. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151032/50.

(110176458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Carest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 128.502.

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Daniel KIPPER, consultant, demeurant à CH-5615 Fahrwangen, 23, Birkenweg.
- 2) Monsieur Germain STAUFFER, courtier, demeurant à CH-5615 Fahrwangen, 23, Birkenweg.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ³ne varietur´ par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CAREST S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128502, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1515 du 20 juillet 2007;
- Que par acte du 14 juillet 2011 enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2011, LAC/2011/32167, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire par-devant le notaire soussigné, par laquelle les associés ont décidé de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en Suisse, de transférer le siège social à CH-6403 Küssnacht am Rigi (SZ), Grepperstrasse 92 et d'accepter la démission du gérant en fonction, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce du canton de Schwyz.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée constate que suite à la prédite assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2011, la Société ne sera pas inscrite auprès du Registre du commerce du canton de Schwyz et que partant la condition suspensive stipulée à l'assemblée générale du 14 juillet 2011 n'est pas réalisée.

Il résulte de ce qui précède que la Société n'a donc pas changé de nationalité, qu'elle reste une société de droit luxembourgeois et qu'il n'y a pas eu transfert en Suisse, qu'il n'y a finalement pas lieu de la rayer du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et que Monsieur Daniel KIPPER reste gérant de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48174. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152436/47.

(110177899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.



Enveos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 164.375.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

Has appeared:

Jakub ANISKO, computer scientist, residing at L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.

The appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

- Art. 1. The Company is incorporated under the name of ENVEOS SARL.
- Art. 2. The Company has its Head Office in the municipality of Pétange.
- **Art. 3.** The corporation shall have as its business purpose the general trade, the IT consulting, the software development, as well as all industrial, commercial or financial, securities or real estate related directly or to its social purpose indirectly or operations which are likely to facilitate the extension or development.
 - Art. 4. The Company is constitued for an undetermined period.
- **Art. 5.** The Company's capital is set at twelve thousand four hundred (12.400,-) euros, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-four (124,-) euros each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

- **Art. 7.** The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determinate the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revocated groundless.
 - Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
 - Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as following:

Jakub ANISKO, prenamed, hundred shares	100
Total: hundred shares	100

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimate of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about eight hundred (800,-) euros.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undeterminated period:

Jakub ANISKO, prenamed.

The Company is validly bound by sole signature of the manager.

Declaration

Pursuant to the Act of 12 November 2004 introduction of the incrimination of criminal organizations and the money laundering offence to the penal code, the appearing party reported be the real beneficiary of the funds subject to the present and said more funds are not related the trafficking of narcotics, or one of the offences referred to in article 506-1 of the Luxembourg criminal code.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Jakub ANISKO, informaticien, demeurant à L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de ENVEOS SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.
- **Art. 3.** La société a pour objet le commerce en général, IT consulting, le développement de logiciels, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Jakub ANISKO, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents (800,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jakub ANISKO, préqualifié.

La société est engagée par la seule signature du gérant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ANISKO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2011. REM/2011/1358. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149837/113.

(110174747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Eisa SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.607.

STATUTS

- 1. Madame DE OLIVEIRA MARQUES Ana, née le 7 septembre 1969 à AZUREM (P), demeurant au 42, avenue Maréchal Leclerc F-58400 La Charité sur Loire (F);
- 2. Monsieur PASSEMARD Thomas, né le 21 octobre 1974 à NEVERS (F), demeurant 42, avenue Maréchal Leclerc, F-58400 La Charité sur Loire (F).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 2 novembre 2011:

- **Art. 1** er . Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- Art. 2. La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
 - Art. 3. La dénomination est EISA SC.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,- EUR, répartis en 10 parts de 10,- EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 5 parts à Madame DE OLIVEIRA MARQUES Ana et 5 parts à Monsieur PASSEMARD Thomas, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.



- Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.
 - Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
- **Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.
- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 16 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur PASSEMARD Thomas, précité, est nommé gérant,
- 2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2011149834/70.

(110174561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2011 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH- 8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. de renouveler le mandat de



PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Julius Baer Multibond Société d'Investissement à Capital Variable RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2011151274/29.

(110176075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150748/12.

(110174986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Taxways Wealth Management s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.367.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 18 octobre 2011.

Le 18 octobre 2011, l'actionnaire unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, comme gérante Mme Malgorzata Porzycka, née à Elblag (Pologne), le 19 juin 1977, résidant au 25, Tymotki, 03-289 Varsovie (Pologne) pour une durée indéterminée.

A la suite de cette nomination, le Conseil de Gérance est composé de la manière suivante:

- M. Kizysztof KUBALA
- Mme Malgorzata PORZYCKA

Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle.

Clemency, le 18 octobre 2011.

Pour extrait conforme

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011150859/21.

(110175451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pasco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150761/9.

(110175336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.



Grainger MU (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 134.841.

DISSOLUTION

On the twenty-ninth day of September of the year two thousand eleven,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Grainger MU Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.730 and having a share capital of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That Grainger MU (No1) S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.841 and having a share capital of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) and that it has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 10, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 212 of January 25, 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.
- 2) That the Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) represented by four hundred and ninety-six (496) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at Grainger plc, Citygate, St James' Boulevard, Newcastle upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède

Le vingt-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille onze,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Grainger MU Holdings S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.730 et disposant d'un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400),

représentée par Torsten Sauer, attorney at law, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que Grainger MU (No1) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.841 et disposant d'un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) et qu'elle a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 10 décembre 2007 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 25 janvier 2008 sous le numéro 212 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.
- 2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toute entièrement libérées.
 - 3) Que la comparante détient la totalité des Parts Sociales de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et document, procéder à toute déclaration et entreprendre tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre effectives les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare s'engager de manière irrévocable à régler tout le passif dû actuellement connu et inconnu de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à Grainger plc, Citygate, S James' Boulevard, Newcastle upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Sauer, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149250/110.

(110173789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Essential Resources Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 157.891.

Rectificatif du dépôt L110151504 déposé le 22/09/2011

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 3) Mademoiselle Thanh-Mai Truong, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ESSENTIAL RESOURCES DEBT FUND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.891 (ci-après «la Société»), lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011, Relation:LAC/2011/33546, déposé au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 22 septembre 2011 numéro L110151504, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdits comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter:

- Que, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, des erreurs matérielles sont apparues dans la traduction française du procès-verbal et notamment:
- au point l. de l'ordre du jour et à la première résolution il avait été omis d'insérer deux paragraphes ayant la teneur suivante:
- «L'Associé Commandité pourra, à sa discrétion, permettre d'autres méthodes d'évaluation (en ce y compris l'approche Mark-to-Model telle que prévue dans le dernier Document d'Emission disponible) à utiliser s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

L'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé, en ce y compris l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Emission), peut tenir compte des prix fournis par des tiers, en ce y compris (i) les sources d'évaluation disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters, ...) ou les administrateurs de fonds, (ii) les prix fournis par des prime brokers ou des brokers, ou (iii) par toute partie dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.».

Dès lors le point I de l'ordre du jour et la première résolution de la version française sont rectifiés et auront la teneur suivante:

- I. Modification des règles d'évaluation relatives aux avoirs de la Société et modification subséquente du point II. de l'Article 13 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:
 - «II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
 - (i) tous les avoirs seront évalués à leur juste valeur;
- (ii) la valeur de tout titre, instrument financier ou contrat négocié ou coté en bourse ou sur un marché réglementé sera déterminée sur la base du dernier prix de clôture disponible ou le dernier prix de règlement disponible sur le marché concerné précédant l'évaluation;
- (iii) la valeur de tous avoirs qui ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse ou un marché réglementé, ou lorsque le prix déterminé conformément au paragraphe (ii) ci-dessus pour tout titre, instrument financier ou contrat, n'est pas représentatif de la juste valeur de ce titre, instrument financier ou contrat ou qu'il n'est pas disponible, ce titre, instrument financier ou contrat sera évalué à sa juste valeur de marché sur la base des prix de vente raisonnablement estimés prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé y compris à travers l'utilisation de l'approche Mark-to-Model tel qu'il peut être prévu dans le dernier Document d'Emission de la Société disponible.

L'Associé Commandité pourra, à sa discrétion, permettre d'autres méthodes d'évaluation (en ce y compris l'approche Mark-to-Model telle que prévue dans le dernier Document d'Emission disponible) à utiliser s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

L'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé, en ce y compris l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Emission), peut tenir compte des prix fournis par des tiers, en ce y compris (i) les sources d'évaluation disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters, ...) ou les administrateurs



de fonds, (ii) les prix fournis par des prime brokers ou des brokers, ou (iii) par toute partie dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.».

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les règles d'évaluation relatives aux avoirs de la Société et modifier le point II. de l'Articles 13 des Statuts, comme suit:

- «II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- (i) tous les avoirs seront évalués à leur juste valeur;
- (ii) la valeur de tout titre, instrument financier ou contrat négocié ou coté en bourse ou sur un marché réglementé sera déterminée sur la base du dernier prix de clôture disponible ou le dernier prix de règlement disponible sur le marché concerné précédant l'évaluation;
- (iii) la valeur de tous avoirs qui ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse ou un marché réglementé, ou lorsque le prix déterminé conformément au paragraphe (ii) ci-dessus pour tout titre, instrument financier ou contrat, n'est pas représentatif de la juste valeur de ce titre, instrument financier ou contrat ou qu'il n'est pas disponible, ce titre, instrument financier ou contrat sera évalué à sa juste valeur de marché sur la base des prix de vente raisonnablement estimés prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé y compris à travers l'utilisation de l'approche Mark-to-Model tel qu'il peut être prévu dans le dernier Document d'Emission de la Société disponible.

L'Associé Commandité pourra, à sa discrétion, permettre d'autres méthodes d'évaluation (en ce y compris l'approche Mark-to-Model telle que prévue dans le dernier Document d'Emission disponible) à utiliser s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

L'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé, en ce y compris l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Emission), peut tenir compte des prix fournis par des tiers, en ce y compris (i) les sources d'évaluation disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters, ...) ou les administrateurs de fonds, (ii) les prix fournis par des prime brokers ou des brokers, ou (iii) par toute partie dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48390. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152517/87.

(110177437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Menuiserie-Toiture-2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 108.801.

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «MENUISERIE - TOITURE 2000 S.A.», ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange,

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, le 10 janvier 2000, publié au Mémorial C page 14376 de 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Bernard SPROTEN, notaire de résidence à Saint-Vith (B) en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C page 107131 de 2007,

et inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 108801.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph GILLESSEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-Schoenberg, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anita HENKES, sans état particulier, demeurant à B-Schoenberg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1.- Adaptation de divers articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.
 - 2.- Modification de l'exercice social et modification afférente de l'article 11 des statuts.
 - 3.- Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire et modification afférente de l'article 12 des statuts.
 - 4.- Révocation d'administrateurs.
 - 5.- Nomination d'un administrateur unique.
 - 6.- Révocation du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité de la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

- Art. 1 er . il est ajouté le paragraphe suivant:

«La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires».

- Art. 2. à la fin du deuxième paragraphe, sont ajoutés les mots suivants: «ou de l'administrateur unique».
- Art. 3. à la fin du paragraphe, sont ajoutés les mots suivants «ou par décision de l'associé unique».
- Art. 8. il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

- Art. 9. il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax est admis.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement soit par la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateurdélégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué soit encore par l'administrateur unique.»

- Art. 14. les paragraphes suivants sont ajoutés:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Deuxième résolution

L'assemblée décide que l'exercice social commencera désormais le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Elle décide que l'actuel exercice social se terminera le 31 décembre 2011.

En conséquence, l'article 11 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura désormais lieu le troisième lundi du mois de mai à 12 heures.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 12 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 12 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs en fonction, sans donner décharge, savoir:

- EAST WEST TRADING COMPANY S.à r.l., avec siège à Diekirch,
- LUCKY-INVEST HOLDING S.A. avec siège à Diekirch,
- WITEC GROUP S.A., avec siège à Troisvierges.

Cinquième résolution

Est nommé administrateur unique pour une durée de six ans:

Monsieur Joseph GILLESSEN, menuisier, demeurante B-4782 Schoenberg, 2, Backesweg, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Sixième et dernière résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire en fonction, sans lui donner de décharge.

Est nommé commissaire de la société Monsieur Manfred WEBER, comptable - conseiller fiscal, demeurant à Saint Vith pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE TROIS CENT CIN-QUANTE (1.350.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Gillessen, Noël, Henkes, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2011. Relation: MER/2011/1898. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 2011.

U. THOLL.

Référence de publication: 2011149369/112.

(110173492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Parkridge Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 129.596.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150749/12.

(110174929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5544 Remich, Op der Kopp. R.C.S. Luxembourg B 156.218.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de nommer M. Dieter H. Raschke, né le 6 août 1953, à Schenefeld, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 7, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorfles-Bains, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2011 et ce, jusqu'au 30 juin 2012.

L'associé unique de la Société a également décidé, à la même date, de nommer M. Michael Lorig, né le 25 février 1958 à Gerolstein, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 110, Um Trenker, L-6962 Senningen, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2011 et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

L'associé unique de la Société a enfin décidé, à la même date, de fixer le terme du mandat de gérant la Société de M. Detlev Bartels-Kromrey, né le 18 février 1955 à Ingelheim am Rhein, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 51, route de Mondorf, L-5552 Remich, Luxembourg, au 31 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Detlev Bartels-Kromrey;
- M. Dieter Raschke; et
- M. Michael Lorig.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151589/27.

(110176298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 127.305.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150750/12.

(110175004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 127.351.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150751/12.

(110175000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.



Parkridge Retail Warehousing France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 127.307.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150747/12.

(110174987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Sama Trademark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège de direction effectif: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 87.671.

Extract of the resolutions taken by the meeting of the Board of Managers on May 4 th 2009

- The Principal establishment and effective place of management be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.
 - The change of the professional addresses of the Managers with immediate effect as follows be taken note of:
 - * Mr. Alain RENARD, Private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Ms Chantal MATHU, Private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The transfer of the registered office of the company FIN-CONTROLE S.A., Statutory Auditor from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg to 12, rue Guillaume Kroll, "Bâtiment F", L-1882 Luxembourg, be taken note of with immediate effect.

Certified true copy.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance du 4 mai 2009

- L'établissement principal et le lieu effectif de direction de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.
 - Il est pris note du changement de l'adresse professionnelle des gérants, avec effect immédiat, comme suit:
 - * M. Alain RENARD, Employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mme Chantal MATHU, Employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Il est pris note du transfert du siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes du 26, rue Louvigny, L-2086 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.

Référence de publication: 2011152169/30.

(110176890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

INTERACTIVE CONSULTANTS LIMITED en liquidation, Société à responsabilité limitée, (anc. Fiduciaire Européenne S.à r.l.).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris. R.C.S. Luxembourg B 22.942.

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur François DAVID, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg le 5 août 1946, demeurant à L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois



Lequel comparant agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Européenne S.à r.l. en liquidation, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.942

constituée suivant acte reçu par le notaire, Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 juin 1985, publié au Mémorial C numéro 194 de 1958, pages 9305 et suivantes, mise en liquidation en date du 20 avril 2009 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1233 du 26 juin 2009, et

- 2. Monsieur Jean REICHERTS, comptable, né le 1 ^{er} avril 1959 à Luxembourg, demeurant à L-1913 Luxembourg, 8a, rue Léandre Lacroix, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateurdélégué de
- 3. la société holding sous forme de société anonyme AEROJET S.A.H., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B18.856,

Lesquels comparants sub 2. et 3. déclarent être les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Européenne S.à r.l. en liquidation", ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris,

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

La dénomination de la société est changée de FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.à r.l. en liquidation pour adopter la dénomination de INTERACTIVE CONSULTANTS LIMITED en liquidation.

L'article 1 er des statuts sera désormais libellé comme suit:

« Art. 1 er . La société prend la dénomination de INTERACTIVE CONSULTANTS LIMITED en liquidation.»

Deuxième résolution

Le siège de la société est transféré en Grande-Bretagne, à l'adresse suivante: 29 Harley Street à W1G 9QR Londres. Dès lors la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Le siège social est établi 29 Harley Street à W1G 9QR Londres (GB)»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont Acte, passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. DAVID, J. REICHERTS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 octobre 2011. Relation: CAP/2011/3984. Reçu soixante-quinze euros. (75,-€).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151196/49.

(110176037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Parkridge WE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 120.475.

EXTRAIT

- 1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 31 Octobre 2011:
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 370, route de Longwy, L 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150752/12.

(110175011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.



Patron Matillat 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.719.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150753/11.

(110175180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent trente-sixième (436.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 148.549.

Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind.
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 98.600 € auf 71.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 71.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

"Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
 - Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 71.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150955/31.

(110175546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Patron Matillat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150754/11.

(110175179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.



Fondation Luxembourg-El Salvador, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R.C.S. Luxembourg G 3.

Bilan au 31 décembre 2010

Actif		Passif		
Actif immobilisé 28	30.000,00	Capital initial	125.000,00	
	55.408,93	Report	963.991,20	
•	10.000,00	Excédent	160.157,73	
		Dettes	26.260,00	
€ 1.27	75.408,93		€ 1.275.408,93	
Compte résultats exercice 2010				
Recettes				
Dons reçus			341.441,48	
Cofinancement MAE - Projet El Jobal			252.952,12	
Héritages			467.252,17	
Intérêts bancaires			9.019,71	
meres baneares	• • • • • • • •		€ 1.070.665,48	
Dépenses			C 1.070.003, 10	
Fondation La Sagrada Familia			1 4 8.187,68	
Casa Madre de la Misericordia			29.863,74	
Subvention étudiants			87.619,30	
Population en détresse			67.299,60	
Fournisseurs salvadoriens			1.233,00	
Projet El Joval			530.000,00	
Héritages charges			34.522,49	
Frais de fonctionnement			11.781,94	
Excédent de l'exercice			160.157,73	
			€ 1.070.665,40	
Projet de budget 2011				
Recettes				
Report de l'exercice 2010			1.150.408,93	
Dons			340.000,00	
Intérêts bancaires			5.000,00	
interets bancaires			€ 1.495.408,93	
Dépenses			€ 1.475.400,75	
Fondation La Sagrada Familia			160.000,00	
Casa Madre de la Misericordia			30.000,00	
Subvention étudiants			80.000,00	
Population en détresse			70.000,00	
Projet El Joval provision finalisation			120.000,00	
Frais de fonctionnement			17.000,00	
Réserve			1.018.408,93	
1000170			€ 1.495.408,93	
			C 1.773.700,73	

Roland Milbert / Nico Margue Le président / Le trésorier

Référence de publication: 2011151596/49.

(110175758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.



Pegasus Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 151.074.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 novembre 2011.

Pour PEGASUS SHIPPING SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011150755/13.

(110174997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 16.758.

Il résulte des procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires, tenus en date du 30 juin 2011, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Vincent FAGARD, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, est renouvelé jusqu'au prochain conseil d'administration prévu le 9 mai 2012 si aucun changement n'est communique précédemment.
- 2. Les mandats des administrateurs suivants sont également renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue par les statuts coordonnés comme devant être le 9 mai 2012 si aucun changement n'est communiqué précédemment par une assemblée extraordinaire.
- Monsieur Jean-Michel PAUMIER, né le 26 juin 1966 Tours, France, demeurant 7, rue du General Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;
- Monsieur Sebastian SCHILLING, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28, Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich, Allemagne;
- Monsieur Vincent FAGARD, né le 27 aout 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, Luxembourg;
- Monsieur Etienne JACQUE, né le 21 février 1966 à Luxembourg, demeurant au 130, route de Peppange, L-3271 Bettembourg, Luxembourg.
 - 3. Le mandat du réviseur d'entreprises suivant est également renouvelé jusqu'au 9 mai 2012:
- La société Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés est le B 88.019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la Société J.-M. Paumier

Référence de publication: 2011152290/30.

(110177008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 36.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2011 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH



M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas von BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH- 8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Julius Baer Multicash Société d'Investissement à Capital Variable RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2011151275/29.

(110176074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

Im Jahre zweitausendundelf, am achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN

- 1) Herr Marcel MOND, wohnhaft in L-1258 Luxemburg, 8, rue Jean-Pierre Brasseur, Eigentümer von einem (1) Anteil der Gesellschaft,
- 2) THERMOLUX IMMOBILIERE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Howald, 40, rue des Bruyères, Eigentümer von 21.529 (einundzwanzigtausendfünfhundertneunundzwanzig) Anteilen der Gesellschaft,

hier vertreten durch Herrn Marcel MOND, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 18. Oktober 2011,

hiernach "die Verkäufer" genannt.

2) Die FAMIS Gesellschaft für Facility Management und Industrieservice GmbH, mit Sitz in D-66111 Saarbrücken, Preußenstrasse 19 (eingetragen im Amtsgericht Saarbrücken unter Nummer HRB 10426).

hier vertreten durch Herrn Stefan KOENIG, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse in D-66111 Saarbrücken, Preußenstrasse 19, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 17. Oktober 2011. hiernach "der Käufer" genannt.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar Folgendes zu beurkunden:

- I.- Die Verkäufer sind Eigentümer von allen, nämlich 21.530 (einundzwanzigtausendfünfhundertdreissig) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "THERMOLUX", mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 17. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 165 von 1993. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. September 2011.
- II.- Die Verkäufer erklären hiermit alle ihre Anteile an die FAMIS Gesellschaft für Facility Management und Industrieservice GmbH, welche dies annimmt durch ihren vorgenannten bevollmächtigten Geschäftsführer, abzutreten.

Der Veräusserungspreis beträgt EUR 1.000.000.- (eine Million Euro) und ist bis spätestens am 31. März 2012 unter den vereinbarten Bedingungen vom Käufer an die Verkäufer zu zahlen.

Der Käufer ist Inhaber der abgetretenen Anteile mit allen daran haftenden Rechten und Pflichten rückwirkend zum 1. Januar 2011. Von diesem Zeitpunkt an steht dem Käufer das Gewinnbezugsrecht zu.

Alsdann erscheint Frau Anouck MOND, beruflich wohnhaft in Luxemburg, und erklärt in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin die Abtretung der Gesellschaftsanteile in Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäß Artikel 1690 des "Code Civil" und Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Kosten

Die Kosten betreffend gegenwärtige Urkunde sind zu Lasten der Käuferin.



WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MOND, S. KOENIG, A. MOND und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46701. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 9. November 2011.

Référence de publication: 2011152775/49.

(110177449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pelham e-shelter Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.450.

Le bilan consolidé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures *Gérant*

Référence de publication: 2011150756/13.

(110175350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pasod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011150762/13.

(110174871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

C.D.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg B 81.062.

Lors de l'assemblée générale tenue le 26 octobre 2011 il a été convenu ce qui suit:

Démission de Germain Becker en tant que administrateur - délégué est acceptée avec effet immédiat.

- Est nommé administrateur:

Géraldine BECKER

Né 03/07/1988 à Luxembourg

42. Op Lenkeschlei

L - 3508 Dudelange

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Gérard Decker demeurant à Luxembourg, né le 20 02 1944 à Luxembourg
- Laurence Heinisch demeurant à Dudelange, née le 03/11/1955 à Luxembourg -
- Géraldine BECKER, née le 03/07/1988 à Luxembourg

Est nommé administrateur-délégué

- Laurence Heinisch, née le 03/11/1955 à Luxembourg, 42. Op Lenkeschlei. L-3508 Dudelange



Le mandat est renouvelé pour une durée de 6 ans. le mandat des administrateurs et des administrateur-délégué expirera lors de l'assemblée ordinaire tenue en 2017.

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Joel Bouillon, demeurant à Luxembourg, né le 24/12/1973 à Arlon

Le mandat est renouvelé pour une durée de 6 ans, le mandat des administrateurs expirera lors de rassemblée ordinaire tenue en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151086/28.

(110175724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

SLGB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 85.641.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Delta Lloyd Life S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 38, avenue Fonsny B– 1060 Bruxelles (Belgique),

ici représenté par Madame Gwendoline BOONE, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 octobre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit est, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SLGB MANAGEMENT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, a été constituée suivant acte du notaire Maître Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 12 février 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg en date du 26 février 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 14 avril 2010;
- que le capital social de la société «SLGB MANAGEMENT S.A.» s'élève actuellement à CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000.- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Delta Lloyd Life S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 10 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 10 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. BOONE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45134. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150831/57.

(110174656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pasod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 116.060.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 2 novembre 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2014 comme suit:

Administrateurs

Monsieur Andrea CARINI, demeurant professionnellement au 19-21, Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Monsieur Gregorio PUPINO, demeurant professionnellement au 19-21, Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Madame Hélène MERCIER, demeurant professionnellement au 19-21, Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg S.àr.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2011150763/26.

(110174873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Design Fashion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 157.977.

EXTRAIT

Il résulte des actes de cession du 2 novembre 2011

entre

Madame Cecile HUET, née le 11 février 1973 à Fresnes (France), domiciliée 12, avenue Léonce Bucquet, F-92380 Garches, d'une part

Madame Claire MONIER, née le 1 ^{er} juin 1967 à Montpellier (France), domiciliée 23, avenue Jean Jaures, F-43100 Brioude, d'autre part

Εt

Monsieur Patrick CAMUS, né le 30 juin 1951 à Paris (France), domicilié 12, avenue Léonce Bucquet, F-92380 Garches, Que



Madame Cécile HUET, prénommée, cède par la présente sa participation qu'elle détient dans la société DESIGN FASHION, prénommée, à savoir 20 parts sociales représentant 33,33% du capital social à Monsieur Patrick CAMUS, prénommé.

Madame Claire MONIER, prénommée, cède par la présente sa participation qu'elle détient dans la société DESIGN FASHION, prénommée, à savoir 20 parts sociales représentant 33,33% du capital social à Monsieur Patrick CAMUS, prénommé.

A la suite de cette cession, le capital social de la société DESIGN FASHION S.à r.l. est détenu par:

- Monsieur Patrick CAMUS pour 60 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2011.

DESIGN FASHION S.à.r.l.

Frédérique Cipolletti

Référence de publication: 2011151145/28.

(110175682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 36.319.

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Pôle S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.319, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 321 du 24 août 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2393 du 1 er octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATE, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1.717.600. (un million sept cent dix-sept mille six cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.808.000.- (un million huit cent huit mille euros) à EUR 90.400.- (quatre-vingt-dix mille quatre cents euros) par annulation de 34.352 actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros), détenues par la Société elle-même.
 - 2. Modification de l'article 3 afférent.
 - 3. Dissolution anticipée de la société.
 - 4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
 - 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.717.600.- (un million sept cent dix-sept mille six cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.808.000.-(un million huit cent huit mille euros) à EUR



90.400.- (quatre-vingt-dix mille quatre cents euros) par annulation de 34.352 (trente-quatre mille trois cent cinquante-deux) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros), détenues par la Société elle-même, de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 90.400 (quatre-vingtdix mille quatre cents euros) représenté par 1.808 (mille huit cent huit) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 50.-(cinquante euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. ROB, R. PIVA, P. DUCATE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45310. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151418/78.

(110175891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.088.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of October,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as proxy-holder of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of managers of the Company (the "Board of Managers") dated 21 October 2011. An extract of the minutes of the Board of Managers, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1. The company BCLI no. 1 S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B



164.088 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- 2. The issued share capital of the Company is fixed at eleven thousand five hundred Pounds Sterling (£ 11,500.-), divided into one hundred and fifteen (115) shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, all fully paid up.
- 3. Pursuant to article 6.3 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised non-issued share capital of the Company is set at ten thousand Pounds Sterling (£ 10,000.-) to be used in order to issue new shares.
- 4. By resolutions dated 21 October 2011, the Board of Managers approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new shares.

The share capital of the Company was increased as of 21 October 2011 by an amount of ten thousand Pounds Sterling (£ 10,000.-) in order to raise it from its current amount of eleven thousand five hundred Pounds Sterling (£ 11,500.-) to twenty-one thousand five hundred Pounds Sterling (EUR 21,500.-) by issuing one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each (the "New Shares") and with a total share premium of one hundred and nineteen million nine hundred and ninety thousand Pounds Sterling (£ 119,990,000.-), i.e. for an aggregate subscription price of one hundred and twenty million Pounds Sterling (£ 120,000,000.-).

All the one hundred (100) New Shares were fully subscribed by Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.212 (the "Sole Shareholder") together with the payment of the share premium and the subscription price, the share premium and the subscription price being fully paid up in cash, so that the amount of one hundred and twenty million Pounds Sterling (£ 120,000,000.-) was at the disposal of the Company.

5. As a consequence of the above increase of share capital article 6 of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 6. Corporate Capital.

- 6.1 The share capital is represented by shares (the "Shares") having such rights and obligations as are set out in the present Articles.
- 6.2 The issued share capital of the Company is fixed at twenty-one thousand five hundred Pounds Sterling (£ 21,500.-) divided into two hundred and fifteen (215) Shares, each Share with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-).
 - 6.3 All the Shares are entitled to pro rata distributions.
- 6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") en date du 21 octobre 2011. Un extrait du procès-verbal dudit Conseil de Gérance, après avoir été signée "ne varietur" par le



comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1. La société BCLI no. 1 S.à r.I., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.088 (la "Société"), a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 octobre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille cinq cents Pounds Sterling (GBP 11.500,-) représenté par cent quinze (115) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Pounds Sterling (GBP 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.
- 3. Conformément à l'article 6.3 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à dix mille Pounds Sterling (GBP 10.000,-) à utiliser afin d'émettre de nouvelles parts sociales.
- 4. Par résolutions du 21 octobre 2011, le Conseil de Gérance a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles parts sociales.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 21 octobre 2011 d'un montant total de dix mille Pounds Sterling (GBP 10.000,-) et élevé de son montant actuel de onze mille cinq cents Pounds Sterling (GBP 11.500,-) à vingt-et-un mille cinq cents Pounds Sterling (GBP 21.500,-) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Pounds Sterling (GBP 100,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et avec une prime d'émission totale de cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Pounds Sterling (GBP 119.990.000,-), c'est-àdire pour un prix de souscription total de cent vingt millions Pounds Sterling (GBP 120.000.000.-).

Toutes les cent (100) Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.221 (l'"Associé Unique"), ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de cent vingt million Pounds Sterling (GBP 120.000.000,-) fut à la disposition de la Société.

5. En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société est constitué de parts sociales (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que fixés par les présents Statuts.
- 6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Pounds Sterling (GBP 21.500,-), divisé en deux cent quinze (215) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent Pounds Sterling (GBP 100,-).
 - 6.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à une distribution calculée au pro rata.
- 6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales, perçus lors de l'émission des Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distribution de dividendes en cas de réduction du capital social, de liquidation ou toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou réserve."

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.



Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151064/129.

(110176001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Echezeaux Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 163.351.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Echezeaux Holding 2 S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 7 September 2011, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.351 (the "Company") whose articles of association (the "Articles") have not been published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and the Articles have not been amended since then.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employe, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

- I. The name of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxy (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list has been signed ne varietur together with the proxy form by the shareholder represented at the meeting by proxyholder, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.
- II. The attendance list shows that the shareholder holding all of the shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxy. The Appearing Shareholder has declared that it have been duly convened to the meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The Meeting was therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.
 - III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

(1) Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand three hundred ninety-nine Euro eighteen cents (EUR 28,399.18) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to fifty-nine thousand three hundred ninety-nine Euro eighteen cents (EUR 59,399.18) by creating and issuing two million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred eighteen (2,839,918) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), each having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles") (the "New Shares") and to be issued and fully paid up with a share premium amounting to fifty million three hundred and two thousand ninety-seven Euro and six cents (EUR 50,302,097.06) (the "Share Premium") by wayof contribution in cash.

Subscription and payment for the New Shares by the Sole Shareholder.

- (2) Decision to amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above resolution.
- (3) Miscellaneous.
- IV. Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand three hundred ninety-nine Euro eighteen cents (EUR 28,399.18) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to fifty-nine thousand three hundred ninety-nine Euro eighteen cents (EUR 59,399.18) by creating and issuing two million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred eighteen (2,839,918) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), each having such rights and obligations as set forth in the Articles (the "New Shares") and to be issued and fully paid up with a share premium amounting to fifty million three hundred and two thousand ninety-seven Euro and six cents (EUR 50,302,097.06) (the "Share Premium") by way of contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, Echezeaux Holding 1 S.A., having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.349, declared to subscribe for all the New Shares with the Share Premium and to fully pay them up by a contribution in cash for fifty million three hundred and thirty thousand four hundred ninety-six Euro and twenty-four cents (EUR



50,330,496.24); proof that the fifty million three hundred and thirty thousand four hundred ninety-six Euro and twenty-four cents (EUR 50,330,496.24) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above share capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is fifty-nine thousand three hundred ninety-nine Euro eighteen cents (EUR 59,399.18) divided into five million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred eighteen (5,939,918) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Echezeaux Holding 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte notarié en date du 7 septembre 2011 ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.351 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial "), et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance et l'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

- I. Le nom de l'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée par un mandataire (l'"Actionnaire Comparant") et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par l'actionnaire représenté à l'assemblée par le mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.
- II. La liste de présence montre que l'actionnaire détenant toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société est présent à l'assemblée ou représenté par un mandataire. L'Actionnaire Comparant a déclaré qu'il a été dûment convoqué à l'assemblée en conformité avec les conditions requises par les lois luxembourgeoises. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix neuf euros et dix-huit centimes (EUR 28.399,18), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingtdix-neuf euros et dix-huit centimes (EUR 59.399,18-), par la création et l'émission deux millions huit cent trente-neuf mille neuf cent dix-huit (2.839.918) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Actions") et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de cinquante millions trois cent deux mille quatre-vingt-dix-sept euro et six centimes (EUR 50.302.097,06) par voie d'apport en numéraire.

Souscription et paiement des Actions.



- 2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente.
- 3. Divers.
- IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix neuf euros et dix-huit centimes (EUR 28.399,18), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix-huit centimes (EUR 59.399,18-), par la création et l'émission deux millions huit cent trente-neuf mille neuf cent dix-huit (2.839.918) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Actions") et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de cinquante millions trois cent deux mille quatre-vingt-dix-sept euro et six centimes (EUR 50.302.097,06) (la "Prime d'Emission") par voie d'apport en numéraire.

Souscription et Paiement

L'Actionnaire Unique, Echezeaux Holding 1 S.A., ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.349, a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission et d'entièrement les libérer par un apport en numéraire de cinquante millions trois cent trente mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et vingt-quatre centimes (EUR 50.330.496,24); la preuve que les cinquante millions trois cent trente mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et vingt-quatre centimes (EUR 50.330.496,24) en rapport avec l'apport en numéraire est à la libre disposition de la Société, a été donné au notaire, qui reconnait expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital, de sorte que le nouvel article 5.1 se lira comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix-huit centimes (EUR 59.399,18-), représenté par cinq millions neuf cent trente-neuf mille neuf cent dix-huit (5.939.918) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément."

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite aux parties comparantes, qui sont connues par le notaire par leurs noms de famille, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46518. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149823/155.

(110174436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.



Verveine S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 98.233.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 24 octobre 2011 adressée à la société que Monsieur Laris GAISER a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011150871/14.

(110175324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Green Elec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 150.373.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREEN ELEC INVEST S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150.373, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 3 février 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 26 août 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- La Présidente expose et l'assemblée constate:
- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 22.980,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept euros (EUR 1.625.727,-) à un million six cent quarante-huit mille sept cent sept euros (EUR 1.648.707,-) par la création, l'émission et la souscription de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts (22.980) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces, assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros et quatre-vingts cents (EUR 194.410,80), soit huit euros et quarante-six cents (EUR 8,46) par action.
 - 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit:
- « **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à un million six cent quarante-huit mille sept cent sept euros (EUR 1.648.707,-) divisé en un million six cent quarante-huit mille sept cent sept (1.648.707) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»



3. Divers.

- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide en conséquence d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 22.980,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept euros (EUR 1.625.727,-) à un million six cent quarante-huit mille sept cent sept euros (EUR 1.648.707,-) par la création, l'émission et la souscription de vingt-deux mille neuf cent quatrevingts (22.980) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en numéraire, assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros et quatre-vingts cents (EUR 194.410,80), soit huit euros et quarante-six cents (EUR 8,46) par action.

L'Assemblée admet Messieurs Loïc BONETE, Gilles FROTIER DE BAGNEUX, Eric BAGOT, Michel MOSCOVICI, Jean-François NEGRE, Serge TOPOLANSKI, Laurent MARQUIS et Hai DANG VU à la souscription des vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts (22.980) actions nouvelles.

Les autres actionnaires actuels renoncent à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts (22.980) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit:

- Monsieur Michel MOSCOVICI, demeurant au 13, rue Rocheton, F-77000 La Rochette, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	4 000
	1.000
- Monsieur Eric BAGOT, demeurant au 2, route de la Grange aux Moines, F-78460 Choisel, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
deux mille cent quatorze actions	2.114
- Monsieur Gilles FROTIER DE BAGNEUX, demeurant au 21, rue Cassette, F-75006 Paris, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
cinq cent soixante-neuf actions	569
- Monsieur Jean-François NEGRE, demeurant au 15, rue Michel-Ange, F-75016 Paris, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
quatre mille deux cent trente actions	4.230
- Monsieur Loïc BONETE, demeurant au 11, rue de Seine, F-78110 Le Vesinet, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
mille six cents actions	1.600
- Monsieur Serge TOPOLANSKI, demeurant au 9, avenue Mozart, F75016 Paris, représenté par	
Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
trois mille six cent quatre-vingt-seize actions	3.696
- Monsieur Laurent MARQUIS, demeurant au 103, rue de Lille, F75007 Paris, représenté par Madame	
Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
mille trois cent vingt-deux actions	1.322
- Monsieur Hai DANG VU, demeurant au 37/39, avenue Robert André Vivien, F-94160 Saint Mandé,	
représenté par Madame Christine RACOT, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée:	
·	8.449
TOTAL: vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts actions	
10 17 to 17 to 19 dear mile fledi celle quad e-filigo acuono	2.700

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire avec une prime d'émission, de sorte que la somme de deux cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatrevingts cents (EUR 217.390,80) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'apport des deux cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingts cents (EUR 217.390,80) sera alloué comme suit: vingt-deux mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 22.980,-) au capital social et cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros et quatrevingts cents (EUR 194.410,80), pour le compte de prime d'émission.



Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa).

« **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à un million six cent quarante-huit mille sept cent sept euros (EUR 1.648.707,-) divisé en un million six cent quarante-huit mille sept cent sept (1.648.707) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. WERNERT, C. RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13235. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149896/116.

(110174655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

L'Art du Bain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 41, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.995.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Stéphane Weber, demeurant au 26, rue du Lavoir, L-9189 Vichten, né à Luxembourg, le 30 juillet 1967.
- 2) Monsieur Alberto Fernandes, demeurant au 3, rue des Sources, L-6579 Rosport, né à Luxembourg, le 20 juillet 1973.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée L'ART DU BAIN S.à r.l., avec siège social à Rosport, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1528 du 10 août 2006, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la cession de parts suivante:

Le comparant sub 1), déclare céder ses 51 (cinquante et une) parts sociales qu'il détient dans la société L'ART DU BAIN S.à r.l., avec siège social à Rosport, au comparant sub 2), qui accepte, au prix de EUR 6.324.- (six mille trois cent vingt-quatre euros).

Les prix de cession a été versé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présents, ce dont celui-ci consent bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Stéphane Weber, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique et Monsieur Alberto Fernandes, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif, déclarent accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée au nom de la Société conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Monsieur Stéphane WEBER déclare ensuite donner sa démission en tant que gérant technique de la Société avec effet immédiat.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique Monsieur Alberto FERNANDES prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Stéphane WEBER de ses fonctions de gérant technique et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société à L-7513 Mersch, 41, route d'Arlon.



Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Le siège société est établi à Mersch.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WEBER, A. FERNANDES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47733. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153765/46.

(110178758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Paul Wurth International Site Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.282.

Extrait des résolutions du directoire

Il résulte par ailleurs des résolutions du directoire de la Société prises par voie circulaire en date du 27 octobre 2011 que M. Paul KINSCH, membre du directoire de la société et président du directoire de la Société, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32 rue d'Alsace a été nommé délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 octobre 2011.

Paul KINSCH

Président du directoire

Référence de publication: 2011150766/15.

(110175347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Paul Wurth International Site Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.282.

Extrait des résolutions du directoire

Il résulte des résolutions du directoire de la Société prises par voie circulaire en date du 17 octobre 2011, que le siège social de la Société a été transféré du L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace au L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, avec effet au 17 octobre 2011.

Il résulte par ailleurs des résolutions du directoire de la Société prises par voie circulaire en date du 17 octobre 2011 que M. Paul KINSCH, membre du directoire de la société, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace a été nommé président du directoire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 octobre 2011.

Paul KINSCH

Président du directoire

Référence de publication: 2011150765/18.

(110174898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.



INNCONA S.àr.l. & Cie. Cent quatre-vingt-seizième (196.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 164.390.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.I. & Cie. Cent quatre-vingt-seizième (196.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fordern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.I. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Jehle-Gebhardt, Annemarie

Straße: Bachstraße 2

Postleitzahl/Wohnort: 26135 Oldenburg Geburtsdatum/Geburtsort: 04.11.44 / Gaildorf

Beruf: Dipl. Psychologin

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associe commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;



- h) Eingehen von. sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wirf jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussflhig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist Die Niederschrift gilt als genehmigt wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat innerhalb von vier Wochen scit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafter-Versammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsfuhrungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Summen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen fernen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsfübrenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres.

Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).



Schengen, den 25. Juni 2007.
INNCONA Management S.à r.l.
Vertreten durch den Geschäftsführer
Unterschrift

Référence de publication: 2011151557/115.

(110175498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Toga Investments S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 660.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 114.083.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la Société, tenue le 2 novembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

- De clôturer la liquidation de la Société au 2 novembre 2011,
- De garder les documents et les livres de la Société au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans;
 - Que toutes les dettes de la Société ont été payées et toutes distributions ou provisions ont été effectuées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LiFung Trinity Fashions Limited

Représentée par: M. Bruno Li Kwok Ho

Liquidateur

Référence de publication: 2011154188/20.

(110179004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011. Référence de publication: 2011152924/10. Signature.

(110178412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Remich Investissement S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.758.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg.

Pour: REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine, société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon Référence de publication: 2011152887/17.

(110177789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck